

Payer sa facture

Découvrez qui gère l'eau potable dans votre commune et comment fonctionne le service.

Véolia

Votre commune est desservie par **Veolia Eau**, vous pouvez gérer l'ensemble de vos démarches liées à la facturation directement depuis votre **espace client en ligne**.

Veolia Eau est en charge de l'organisation et du suivi du service public de l'eau potable pour le compte de nombreuses collectivités, via des contrats de délégation de service public. Ses missions comprennent notamment :

- › Souscrire les **contrats d'abonnement** ;
- › **Produire** l'eau potable (captages, traitement) ;
- › **Transporter et stocker** l'eau jusqu'aux réservoirs collectifs ;
- › **Distribuer** l'eau jusqu'aux compteurs des usagers ;
- › **Facturer les usagers** et gérer administrativement les abonnements ;
- › **Assurer la maintenance technique** du réseau et des compteurs.

Vos démarches avec Veolia

Toutes vos interactions usuelles sont centralisées sur le portail client **Veolia Eau**.

Vous pouvez notamment :

- › Vous **abonner au service de l'eau** ou gérer votre contrat existant ;
- › Consulter votre **dernier relevé de compteur** ;
- › Suivre votre **consommation instantanée** ;
- › **Payer vos factures d'eau en ligne**, via carte bancaire ou prélèvement automatique ;
- › Transmettre vos relevés de compteur en ligne pour éviter les estimations



Accédez directement au **Portail web Véolia** depuis le lien suivant : service.eau.veolia.fr/connexion-espace-client ↗

